

Tableau 4.6 Québec Salaire annuel des enseignants et éducateurs de la petite enfance^a

| Enseignants ^b | Éducateurs | % du salaire des éducateurs p/r aux enseignants |
|--------------------------|------------|---|
| 77 633 \$ | 48 027 \$ | 62 % |

a À titre comparatif, le maximum de l'échelle salariale a été utilisé pour les enseignants (2016-2017), selon un équivalent temps plein, et le salaire annuel maximal d'un éducateur qualifié a été calculé à partir de l'échelon supérieur de l'échelle salariale applicable au cours de l'exercice financier 2014-2015, sur la base d'un horaire hebdomadaire maximal de 40 heures. Les échelles salariales révisées n'étaient pas disponibles lors de la rédaction du présent rapport.⁵⁰

b Le salaire des enseignants a été négocié à l'échelle provinciale conformément à la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic. Extrait de https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/echelles_traitement/cs_enseign.pdf